

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

**Arrêté du 23 janvier 2020**

**fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2020**

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9,

Vu les arrêtés du 13 décembre 2012 relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les jurys des concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, au titre de l'année 2020, sont composés comme suit :

Présidente des jurys :

Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'État ;

Membres du jury des concours interne et externe pour le recrutement des techniciens supérieurs principaux du développement durable :

M. Olivier CATELOY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;  
Mme Céline MAES, attachée principale d'administration de l'État ;  
M. Jean-Jacques MORVANT, administrateur en chef première classe des affaires maritimes ;  
M. François NADAUD, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes ;  
M. Olivier NOUHEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;  
M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État ;  
M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;  
Mme Élodie VAILLANT, ingénieure des travaux publics de l'État ;  
Mme Virginie GOBERT, attachée principale d'administration de l'État ;  
M. Baptiste JEANNET, ingénieur des travaux publics de l'État.

Sont adjoints aux jurys en qualité de concepteurs de sujets et de correcteurs aux épreuves écrites :

M. Simon ROBIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;  
M. Alexandre CHALLAT, ingénieur des travaux publics de l'État.

Sont adjoints aux jurys en qualité de correcteurs aux épreuves écrites :

M. François BEDEL, attaché d'administration de l'État ;  
Mme Bénédicte GILLOZ, attachée d'administration de l'État ;  
M. Emmanuel FATISSON, ingénieur des travaux publics de l'État ;  
Mme Sophie MIRAILLET, technicienne supérieure en chef du développement durable.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 janvier 2020

La ministre de la transition écologique et solidaire,  
Pour la ministre et par délégation,

La cheffe de bureau des recrutements par concours

*signé*

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE